

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° 2023/11.03

L'an deux mil vingt-trois et le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 29/09/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme DOLBAU Marie-Noëlle), M. PONCET Jean-Marc (Pouvoir à M. Bernard CROZIER)

EXCUSÉS : Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain.

Objet de la délibération: SUBVENTION ASSOCIATION LA FABRIK

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis quelques années, la commune reçoit les spectacles proposés par la Fabrik dans le cadre de sa politique culturelle. Ces représentations de théâtre attirent à chaque fois de nombreux spectateurs.

Il rappelle qu'en contrepartie de cette animation culturelle sur le village, la commune subventionne l'association La Fabrik à hauteur de 500€.

Face au succès de ces spectacles sur la commune et à l'engouement du public, l'association la Fabrik propose à la commune de recevoir un nouveau spectacle en avril 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accueillir ce nouveau spectacle sur 2024 et de l'autoriser à verser une nouvelle subvention de 500€ à l'association La Fabrik, centre de ressource et levier culturel au sein des Monts du Lyonnais qui mène à bien ce projet sur notre village.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accueillir le nouveau spectacle de la Fabrik sur 2024,

DECIDE d'allouer une subvention de 500€ à l'association à la Fabrik, celle-ci sera versée sur la deuxième quinzaine de janvier 2024,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.
Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. Alain TOINON,

